



Bastia, le 29 octobre 2022

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 29 octobre 2022

Présences: 14 associations sur 18.

Ordre du jour:

1. Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale de décembre 2021.
2. Activités 2022. Rapport moral du Président.
3. Point sur les adhésions.
4. Réunions CAFAM.
5. Point sur le bulletin.
6. Point financier.
7. Cotisations.
8. Journées FAMM 2023.
9. Questions diverses.

Les associations présentes sont :

- Association Mycologique d'Aix-en-Provence
- Association Mycologique Nice
- Société Mycologique de Provence
- Société Mycologique d'Ajaccio
- Société Mycologique de Porto-Vecchio
- Société Mycologique des Pieve et de Haute Corse
- Société Mycologique d'Alès
- Société Mycologique André Marchand
- Société Mycologique de Provence
- Société Mycologique de Vaucluse
- S.S.N.A.T.V de Toulon
- Société Mycologique Balagne-Corté
- Groupe de Mycologie et de Botanique de Lorgues
- Société d'Études des Sciences Naturelles de Béziers

1. - Approbation du compte-rendu de l'AG 2021

Approuvé à l'unanimité.

2. - Bilan moral de Président.

Nous nous retrouvons pour cette Assemblée générale après une coupure de deux ans, due à la crise sanitaire, ce qui nous a imposé deux Assemblées générales virtuelles.

Pour cette année 2022, les activités administratives de la FAMM se résument au Conseil d'administration du 21 juin et l'Assemblée générale de ce jour, et la participation d'un nombre important d'adhérents au stage " ascomycètes " au mois de juin.

Nous n'avons cependant pas pu être représentés à la réunion CAFAM du mois de septembre.

Le bilan moral est adopté à l'unanimité.

3. Point sur les adhésions.

La Fédération compte actuellement 18 associations. Le plus grand nombre a renvoyé la fiche comportant les noms des délégués. Certaines fiches sont cependant incomplètes.

Il manque encore les délégués de l'Association A.E.M.B.A. ENTREVAUX. Patrick Collombon a été élu Président, mais le bureau ne semble pas avoir été constitué. Il revient aux adhérents de cette association de faire en sorte que cette association retrouve un fonctionnement administratif normal.

4. CAFAM.

Le Président rappelle que notre Fédération n'a pas pu être représentée à la réunion annuelle au mois de septembre, faute de candidats. Il rappelle que les Journées CAFAM 2023 seront organisées par le Réseau Mycologique du Sud Ouest à une date qui sera précisée ultérieurement et qu'il est important d'y participer. Il renouvelle son appel à candidature et précise que le déplacement d'une personne habitant sur le continent coûterait moins cher à la FAMM que celui du Président, résidant en Corse.

5. Point sur le Bulletin.

Francis Fouchier, responsable de l'édition, apporte les informations suivantes:

Le Bulletin N° 62 a été édité comme prévu, au mois de septembre. Il comporte un seul article: une clé de détermination des **Galerina**, par Gilles Corriol.

Ce bulletin a été diffusé auprès des abonnés de la FAMM et de la FMBDS, et vendu de façon importante en France et à l'étranger. Il en reste actuellement seulement 8.

Cela a de plus généré la vente d'anciens bulletins et de nouveaux abonnements.

Que faire lorsque ce bulletin sera annulé? Le vendre sous forme numérique? Suivant quelles modalités? Quels tarifs?

6. - Bilan financier 2021.

| Compte de résultat au 20 octobre 2022 | | | |
|---------------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| Compte de résultat au 20/10/ 2022 | | | |
| Recettes | | Dépenses | |
| Ventes (70) | | Achats (60) | |
| Publications | 134,35 | Frais impression | 1962,4 |
| bulletin FAMM (membres) | 2709 | bulletin FMBDS | 1080 |
| bulletin FAMM (autres) | 1839 | Achat logiciel | 0 |
| bulletin FMBDS | 1080 | Services extérieurs (61) | |
| bulletin n°7 et bulletin FAMM | 197,38 | assurance | 0 |
| Autres produits (75) | | cotisation CEMM | 0 |
| Cotisations | 1202 | Frais de formation | 1050 |
| don | 0 | Autre services (62) | |
| Produit financier | 0 | Déplacements | 0 |
| Variation des stock | 0 | frais postaux | 793,05 |
| | | Services bancaires | 78,96 |
| | | fournitures de bureau | 0 |
| Total | 7161,73 | | 4964,41 |
| Résultat d'exploitation | 2197,32 | | |
| Réévaluation des stocks | | | |
| Résultat exercice | 2197,32 | | |
| Actifs au 20/10/2022 | | | |
| Actifs au 20/10/ 2022 | | | |
| | | | |
| Stock livres | 3434,58 | Actif au 31/12/2021 | 12840,81 |
| Banque | 2798,61 | Résultat 2022 | |
| Banque livret | 9089,27 | somme | 12840,81 |
| Actif au 22/04/2022 | 15322,46 | | |

Le résultat positif résulte de l'importante augmentation des ventes des Publications et surtout du bulletin N° 62, même si la FAMM a aidé 17 de ses adhérents pour un stage " ascomycètes", au mois de juin 2022 (1050 euros).

Il reste cependant à régler la cotisation CEMM et quelques dépenses de frais postaux.

Marie-Rose D'Angelo demande si la FAMM a déjà demandé des subventions auprès des collectivités. Cela n'a jamais été fait, sauf une demande auprès de la DREAL PACA et à la région PACA, pour renseigner la base ADONIF de plusieurs milliers de fiches venant de l'Association de Provence et retrouvées cette année dans des cartons. Cette demande est en cours.

Elle propose de réfléchir à une demande de subvention (FEDER). Cela permettrait d'aider des associations de la FAMM sur des actions particulières.

Le bilan financier 2021 est adopté à l'unanimité.

7. Cotisations.

A l'unanimité, les membres présents décident de ne pas modifier le montant des cotisations pour l'année 2023: Associations uniquement "mycologie": 32 € + 1 € par adhérent.

Associations "mycologie et botanique": 50 €+ 1€ par adhérent.

8. Journées FAMM 2023.

Le Président informe que l'Association Mycologique André Marchand propose d'organiser les 34ème journées de la FAMM, couplées avec la CEMM, à Latour de Carol à l'automne 2023. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La question de l'organisation des 36èmes Journées FAMM de 2024 reste posée. **Un appel est fait auprès des différentes associations pour faire des propositions, au plus tard lors du Conseil d'administration prévu au printemps 2023.**

9. Questions diverses.

Marie-Rose d'Angelo fait deux propositions:

- Les associations devraient faire remonter au secrétariat leurs différentes activités (sorties, expositions, rencontres,...), avec des photos, pour diffusion et peut-être insertion sur le site Web (créer une rubrique dédiée). Il faut que la FAMM soit visible et puisse montrer son activité. Cela sera nécessaire si nous décidons de demander des subventions.
- Serait-il possible, dans la mesure de nos moyens, de récompenser chaque année un adhérent qui a apporté un plus à la Fédération, par son activité et son implication?

La séance est levée à 11 heures 15.

Le Président,

Joseph PUCCINI

